Image not found or type unknown

PROCEDURE HUISSIER SUITE A ERREUR ADRESSE

Par **BECHARA SABRINA**, le **18/10/2016** à **18:09**

Bonjour

Je subis actuellement une procédure d'huissier demandée par l'agence immobilière Foncia et l'huissier a effectué un avis à tiers détenteur sur mon compte bancaire.
Toute cette procédure est en fait due à une "simple" erreur d'adresse.
Je suis propriétaire d'un studio que j'ai acheté par l'intermédiaire de l'agence Foncia, laquelle est également syndic de l'immeuble. Je précise que je n'habite pas dans ce studio mais que je le loue à un étudiant.
Malgré le fait que l'agence Foncia possédait mon adresse mail, mon numéro de téléphone, et bien sûr l'adresse du studio, ils ont envoyé tous les courriers d'appels de charges de copropriété à mon ancienne adresse, courriers qui leur sont tous revenus NPAI (N'habite pas à l'adresse indiquée). Je me retrouve donc avec des majorations et frais de procédures de plusieurs milliers d'euros, que l'agence Foncia refuse de retirer, et me renvoie à l'huissier pour le règlement des sommes !
Quelqu'un pourrait il me donner un conseil sur les recours possibles pour arrêter la procédure svp ??
Merci par avance.
Sabrina

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés